

L'UNEF

les anciens de

12, rue du Quatre-Septembre - 75002 Paris

Lettre
octobre 2011

PRÉSIDENT D'HONNEUR : Pierre ROSTINI

BUREAU DE L'ASSOCIATION

Président : Paul BOUCHET

Vice-Présidentes : Thérèse-Anne ROSS
Céline MARTINEZ

Secrétaire Général : Nicolas GUELMAN

Trésorier : Jacques DELPY

MEMBRES DU BUREAU

Roger BARRALIS
Fabrice CHAMBON
Jean-Pierre DELAVILLE
Jean-Jacques HOCQUARD
Robi MORDER
Christian REGNIER
Jean-Claude ROURE

EDITORIAL

A mi-chemin de la parution du numéro de juin dernier et de la tenue de l'assemblée générale en janvier prochain, ce nouveau numéro respecte le calendrier fixé.

Le moment est bienvenu pour faire le point sur l'état présent de notre association et sur ses perspectives.

La solidarité entre les générations successives, à travers les vicissitudes de l'histoire, ne saurait nous confiner dans le rôle d'une amicale nostalgique.

Les défis qui furent ceux de notre plus ou moins lointaine jeunesse sont toujours à relever, dans des circonstances difficiles pour nos successeurs, qu'il s'agisse de la réforme de l'enseignement ou de l'amélioration de la condition étudiante.

Le calendrier politique fait de l'année à venir une période de rendez-vous civique qui peut être propice aux débats sur les grands problèmes de société.

La composition intergénérationnelle et multidisciplinaire de notre association doit nous permettre d'y contribuer par une réflexion active, évitant les pièges des solutions simplistes et de la pensée unique.

Le colloque du 21 octobre, puis notre assemblée générale, dans ce contexte, auront une importance particulière. A chacun et à chacune de s'y préparer dores et déjà.

En attendant, bonne lecture.

Paul Bouchet

SOMMAIRE

EN BREF

Activités de l'AAUNEF juin-septembre 2011

Informations archives, recherches, débats

DEBATS ET POINTS DE VUE

J. Sauvageot, « Les débats autour de l'allocation d'études, retrospective d'une revendication « historique »

J-C. Roure, « Démocratiser le système éducatif : repères et pistes de recherche »

LECTURES

Claude Neuschwander, *une vie de militance(s)* (note R. Chapuis)

ECHOS

Compte-rendu : Colloque Sciences Po « Réformer l'Université après mai 68 » (note R. Barralis – J. Sauvageot).

L'AAUNEF EN COLLOQUE

21 octobre 2011 « LES FINALITES DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR EN QUESTIONS »
17 h A 20 h à Sciences-Po, 27, rue Saint Guillaume 75007 - salles : Sorel et Leroy-Beaulieu
Jeudi 19 janvier 2012 : ASSEMBLEE GENERALE DE L'AAUNEF

En bref : activités de l'AA UNEF juin - septembre 2011

Depuis la parution fin juin de la dernière lettre de l'AA UNEF, l'été 2011 a été essentiellement marqué pour l'association par l'application de sa décision d'organiser le 21 octobre un colloque sur la situation de l'Université aujourd'hui (voir dans le présent bulletin) ; un groupe de travail du CA coordonné par Jacques Delpy s'est réuni à deux reprises, le 9 juin et le 9 septembre pour préparer le colloque sur le fond comme sur le plan organisationnel et Jacques Sauvageot a réuni les éléments d'un dossier qui a été diffusé aux membres du CA, en vue d'un travail de fond de l'association qui devrait se poursuivre bien au-delà de la tenue du colloque. La préparation du numéro de rentrée de la Lettre de l'AA UNEF, coordonnée par Robi Morder, a permis de poursuivre la rédaction d'articles de dossiers sur des sujets importants, comme l'allocation d'études ou la démocratisation du système éducatif ; elle s'inscrit ainsi dans l'effort actuel de l'association pour renouer avec les débats qui ont marqué l'histoire de l'UNEF et du mouvement étudiant.

De même, l'effort entrepris pour améliorer le fonctionnement interne de l'association a atteint ces derniers mois son rythme de croisière avec la réunion régulière des instances élues (CA de rentrée le 21 septembre), la circulation effective des compte-rendus, et l'information rapide des membres du conseil d'administration par la diffusion en tant que de besoin de la feuille *info CA AA UNEF*.

La préparation de la prochaine assemblée générale statutaire, fixée au jeudi 19 janvier 2012, devrait permettre d'approfondir les conditions et les moyens d'une relance de l'adhésion à l'AA UNEF, afin d'élargir son audience et de mieux accompagner le nouveau développement de ses activités ; avec la mise au point du colloque du 21 octobre, il s'agit là des préoccupations essentielles qui sont actuellement au centre des discussions de l'association.

Roger Barralis

UG Aix 1963/66 ; BN (Secrétaire Général) 1969/70

INFORMATIONS DEBATS, ARCHIVES, RECHERCHES

Au cœur des luttes des années soixante, les étudiants du PSU, Débats les 18 – 20 Octobre 2011. **Jacques Sauvageot et Jean-Claude Gillet** animeront ces réunions mardi 18 Octobre de 18h à 20h rencontre à Gardanne à la Maison du Peuple, Mercredi 19 octobre de 13h à 15h amphi Cassin Sciences Po Aix-en-Provence, mercredi de 18h à 20h Café d'histoire à la « Brasserie des deux garçons » à Aix et jeudi 20 octobre de 18h à 20h rencontre à la fac de Droit de Marseille.

La Cité des mémoires étudiantes poursuit son installation dans la Seine Saint Denis, avec de nouveaux locaux de travail et de consultation situés à Aubervilliers. A l'occasion de l'inauguration de ce nouveau pôle de ressources et de traitement, aura lieu le **5 novembre 2011** (Aubervilliers) un débat sur « **le mouvement étudiant, la guerre d'Algérie et le 17 octobre 1961** », avec les archivistes, les chercheurs du GERME et des témoins.

Le GERME et la Cité organisent également **du 9 au 13 décembre 2011** au Cinéma La Clef, Paris: un **cycle de films** suivi de débats avec les réalisateurs et témoins « **Mémoires étudiantes** » (séances de projections, suivies de débats : 1968, 1986, mouvement contre le CPE, histoire et mémoire).

Les 6 et 7 janvier 2012 à Aubervilliers, des rencontres-ateliers « Archives et mémoires étudiantes » autour du thème « **Mouvement-s étudiant-s : unité, scissions, réunifications** », toujours avec archivistes, chercheurs, acteurs d'hier et d'aujourd'hui.

Dessins de Pierre. Guidoni, (Col. Privée). Pierre Guidoni (1941-2000), a été SG de l'UNEF puis président d'honneur, 1964/1965.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AAUNEF :

Roger BARRALIS
Dominique BAZIRE
Paul BOUCHET
Roger BREUIL
Fabrice CHAMBON
Raphaël CHAMBON
Robert CHAPUIS
Pierre-Yves COSSÉ
Jean-Pierre DELAVILLE
Jean -Paul DELBEGUE
Jacques DELPY
Nicolas GUELMAN
Jean-Jacques HOCQUARD
Pierre-Marc LACHAUD
Céline MARTINEZ
Michel MONDAN
Robi MORDER
Claude NEUSCHWANDER
Jean PERRIN
Christian REGNIER
Thérèse-Anne ROSS
Jean-Claude ROURE
Jacques SAUVAGEOT
Marc TAILLANDIER
Marie-Jo THOMAS
Mickael ZEMMOUR

PROCHAINES REUNIONS STATUTAIRES DE L'AAUNEF

CONSEIL D'ADMINISTRATION : jeudi 17 novembre 2011, à la Maison de l'Arménie.

BUREAU jeudi 13 décembre, 12 rue du Quatre Septembre.

ASSEMBLEE GENERALE jeudi 19 janvier 2012 (au Mabillon, sous réserve de confirmation).



Les débats autour de l'allocation d'études : rétrospective d'une revendication « historique »

Jacques Sauvageot

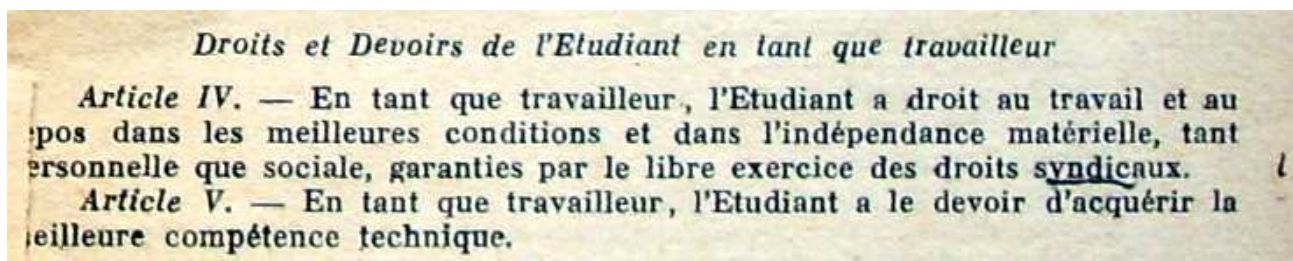
AG Dijon ; BN UNEF 1967/69 ; Président UNEF 1968/69

La revendication pour l'attribution d'une allocation d'études aux étudiants est récurrente dans l'histoire de l'UNEF.

Dans son contenu politique, cette revendication épouse les discussions sur l'enseignement en

général, pose la question de la place de l'étudiant dans les structures sociales, de son statut dans le système économique dominant.

Dans les années 1960-1970 notamment, elle occupe une place très importante :



Charte de Grenoble, extrait. *Lyon Etudiant*, 1946.

1-Rappel : 1946 - 1947 - Le plan « Langevin-Wallon » - La Charte de Grenoble - Un projet humaniste

En Novembre 1944, le Gouvernement provisoire de la République Française, présidé par De Gaulle, nomme une commission ministérielle pour la réforme de l'enseignement, présidée successivement par Paul Langevin et Henri Wallon, deux grands intellectuels liés au PCF. Les travaux de cette commission n'ont été publiés en fait qu'en 1947, constituant ce qu'on a appelé le « plan Langevin Wallon », qui n'a jamais été appliqué ni même présenté au Parlement, mais qui a constitué pendant longtemps une référence, notamment pour l'UNEF, dans tous les débats sur l'enseignement.

Dans le prolongement de tous les renouvellements espérés à la Libération, ce plan avait pour projet l'instauration d'un enseignement réformé, fondé sur des bases démocratiques : l'égalité des chances devant l'acquisition d'un savoir et des moyens pour développer la personnalité par l'ouverture à tous de la culture.

La démocratisation de l'enseignement devait passer non par la sélection mais par une élévation continue du niveau culturel de l'ensemble de la société.

L'enseignement devait être laïque et gratuit pour tous.

Proposant des réformes structurelles et la

prolongation des études obligatoires jusqu'à 18 ans, le plan Langevin-Wallon préconisait l'attribution d'un pré-salaire :

l'étudiant, considéré comme un travailleur, devait pouvoir percevoir un salaire en rapport avec les services qu'il était appelé à rendre à la collectivité, une fois ses études terminées.

C'est le 24 Avril 1946, dans l'amphithéâtre de la Faculté de Médecine de Grenoble que se réunissent en congrès, pour la première fois, après la Libération, les 150 représentants de l'Union Nationale des Étudiants de France.

Redonnant vie au mouvement étudiant après la période de guerre, le congrès adopte un texte qui sera connu comme « la Charte de Grenoble », en parallèle avec la « Charte d'Amiens » pour le mouvement ouvrier. C'est dans ce texte où les congressistes « affirment leur volonté de participer à l'effort unanime de reconstruction », constatent « le caractère périmé des institutions qui les régissent », déclarent « vouloir se placer, comme ils l'ont fait si souvent au cours de l'histoire, à l'avant-garde de la jeunesse française », que l'étudiant est défini, par l'UNEF, comme « un jeune travailleur intellectuel », avec des droits et des devoirs.

En tant que jeune, l'étudiant a droit à une protection sociale qui doit tenir compte spécifiquement et de façon autonome de ses besoins physiques, intellectuels et moraux ; il a le devoir de s'intégrer dans la jeunesse mondiale et nationale, c'est-à-dire qu'il doit refuser de s'isoler dans le ghetto

confortable des études.

« C'est aussi un travailleur qui a le droit au travail et au repos dans les meilleures conditions et dans l'indépendance matérielle tant personnelle que sociale, garanties par le libre exercice des droits syndicaux ».

En tant que travailleur intellectuel il a le devoir d'acquérir les meilleures compétences, de rechercher la vérité, de faire partager et progresser la culture et de défendre la liberté contre toute oppression.

Ces principes seront à l'origine de nombreuses propositions : proposition de loi du groupe communiste en 1947 et en 1956, proposition de loi et rapport Cayrol (MRP) en 1949 et 1951, proposition du groupe socialiste en 1950, rapport Dienesch en 1956...



Affichette. Col. privée.

Mais si l'UNEF obtient en 1948 la création d'un régime de sécurité sociale pour tous les étudiants, avec la perspective d'une autonomie de gestion à travers la MNEF., aucune de ces propositions réussit au bout du compte à faire l'objet d'un vote positif.

2 - 1962 - 1965 : quel sens donner à l'action syndicale ?

A la fin des années cinquante et au début des années 60, l'UNEF vit « à l'heure algérienne ». Au congrès de Reims en 1962 Dominique Wallon note dans son rapport que le « problème algérien n'a pas disparu » (avec les accords d'Evian), mais « qu'il s'est modifié ». Les revendications vont alors

remettre l'accent sur les problèmes intérieurs, qui en fait n'avaient jamais été abandonnés, en particulier ceux qui touchent à l'enseignement et aux conditions matérielles de la vie étudiante : logement, santé, loisirs, autonomie financière...

Le problème de l'Université semble avant tout être celui d'une inadaptation des moyens par rapport aux effectifs.

La vague démographique de l'après guerre n'a pas été anticipée. En 1957 la Sorbonne accueillait 18 000 étudiants, en 1963 c'est 30 000 étudiants qui se présentent ; les années suivantes, on arrivera très vite à 60 000 !

Par ailleurs l'enseignement apparaît inadapté, abstrait, cloisonné entre les disciplines : il ne répond plus à la demande d'un enseignement capable d'offrir des débouchés professionnels adaptés à la nouvelle économie.

C'est dans ce contexte de crise d'identité et de moyens que la revendication de l'UNEF pour une allocation d'études va être reprise, conçue alors comme un moyen de rassembler le mouvement, autour d'une démarche « syndicale ».

L'article de Marc Kravetz (dirigeant de la FGEL - Sorbonne, membre du bureau de l'UNEF) : « Naissance d'un syndicalisme étudiant », publié dans les *Temps Modernes* de 1964, témoigne d'une problématique qui joue sur de multiples niveaux : les bourses ne suivent pas la hausse des prix, et leur répartition basée sur des critères sociaux constitue une « assistance sociale particularisée » dont le caractère est « profondément dégradant » ; le nombre d'étudiants faisant du travail noir montre « que la situation matérielle du monde étudiant pose un problème plus vaste que celui des bourses », que « ce ne sont pas seulement des critères financiers qui déterminent le choix d'un travail « noir » par l'étudiant, mais bien souvent une volonté d'indépendance à l'égard de la famille. Indépendance sociale, indépendance culturelle et professionnelle, vont de pair. Pour cette seule raison, l'allocation d'étude généralisée serait nécessaire et amplement valable ». Dans la mesure où seuls les critères universitaires (la réussite aux examens) sont pris en compte, la revendication « possède une dynamique supplémentaire... : de mauvaises conditions de travail impliquent l'échec possible à l'examen, et l'échec signifie la suppression de l'allocation... Très vite, le critère de l'examen apparaît dans sa pleine absurdité et la remise en question du contenu et de la fonction de l'enseignement supérieur est liée à la contestation de ce critère... Une allocation d'études pour tous les étudiants, jointe à une allocation familiale d'études pour le Secondaire... définit par ses implications la seule démocratisation véritable de

L'université qui loin d'être une simple ouverture de l'enseignement supérieur aux classes défavorisées suppose un bouleversement radical de l'enseignement universitaire, annonce la cogestion de l'Université par ses usagers. Cela, ni une revendication catégorielle sur les bourses, visant à renforcer un système d'assistance périmé, ni la définition économique d'un salaire étudiant, irrecevable dans les conditions présentes, ne pouvaient permettre d'y aboutir. »

La revendication de l'allocation d'études se trouve donc ainsi à la charnière d'une ligne syndicale « classique » (revendication sur les conditions de vie et de travail) et de l'orientation « universitaire » (contestation du rôle et des structures de l'université) alors adoptée par le mouvement.

Le 53^{ème} congrès de l'UNEF à Toulouse en avril 1964 aborde longuement la question de l'allocation d'études et de la situation socio économique de l'étudiant.

En décembre 1964 l'UGE et l'UNEF éditent une réflexion commune sur l'allocation d'études et parlent de pré-salaire comme réponse aux besoins du milieu étudiant en lui procurant indépendance, autonomie, responsabilité. Cette allocation serait la traduction de la reconnaissance de l'utilité sociale du travail étudiant.

Cette proposition sera détournée par le patronat qui proposera par l'intermédiaire de la FNAGE, rivale à droite de l'UGE, un pré-salaire financé partiellement par la taxe d'apprentissage, par l'intermédiaire d'organismes de gestion (auxquels participe le patronat), et partiellement remboursable, s'apparentant à une pré-embauche.

En 1965, au Congrès de Bordeaux, le rapport « social » évoque les problèmes que posera à la sécurité Sociale étudiante – gérée par la MNEF – l'attribution de l'allocation d'études ... Et l'UNEF « réaffirme sa volonté de voir reconnaître à travers différentes situations que c'est la condition d'étudiant qui est déterminante et ... que le principe de la gestion directe par des usagers, quel que soit le type de régime, ne saurait être remis en cause ».

La question de l'allocation d'études est donc totalement intégrée à la question de l'action syndicale et de sa légitimité.

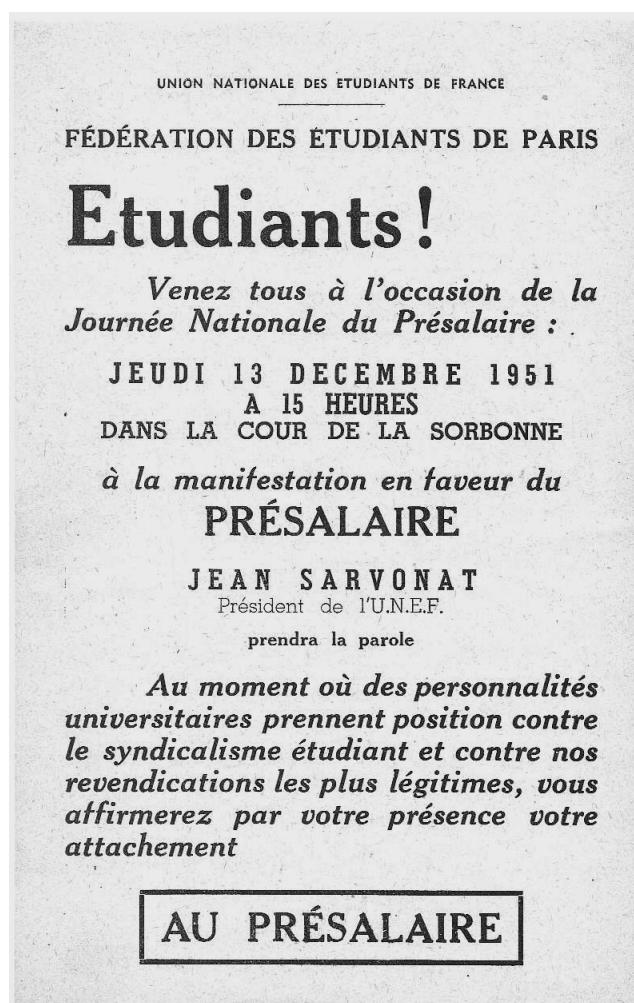
3- 1966 - 1968 - Étudier est un droit pour tous .

La revendication est toujours portée par l'UNEF elle est en quelque sorte un slogan qui colle à l'image du syndicat, même si les motivations et le

contenu de la revendication font parfois débat.

Ainsi, pendant une courte période, le bureau Terrel (qualifié de « centriste » dans le langage d'alors de l'UNEF) va remettre à l'ordre du jour les critères sociaux (pour tenir compte du « rapport de forces », de la nécessité d'avoir « des objectifs réalistes », de « dépasser la revendication idéologique » en appuyant les luttes du mouvement étudiant sur celles du prolétariat...).

Les Etudiants du PSU vont alors réaffirmer que l'allocation d'études sur critères sociaux est une « fausse solution », qu'elle « perpétue voire légitime les causes réelles des situations auxquelles on veut remédier ».



Tract. Col. Cité des mémoires étudiantes

Au bout du compte, on peut considérer que, durant cette période, la revendication de l'allocation d'études sur critères universitaires fait partie du socle des plate-formes revendicatives de l'UNEF.

On la retrouve dans le texte d'orientation voté par la nouvelle majorité de l'UNEF (proche des étudiants socialistes unifiés) au congrès de Lyon en 1967, qui propose d'agir pour «... la reconnaissance de l'utilité sociale du travail étudiant, son financement intégral par l'Etat, sous forme d'une allocation d'études pour tous sur critères universitaires. Cette revendication

fondamentale doit être reliée à celles portant sur l'emploi (financement par l'Etat du recyclage des salariés des secteurs et entreprises condamnées par l'évolution technologique et la concentration monopoliste) ».

On la retrouve dans la plate-forme de la semaine d'action de décembre 1967, aux côtés du refus des ordonnances gouvernementales sur la Sécurité sociale : « exigence d'une formation professionnelle de tous les étudiants et d'une allocation d'Etudes attribuée à tous les étudiants sur critères universitaires ».

4 - 1969-1970 : la revendication pour l'Allocation d'études est toujours présente au sein des discussions.

Choisi par Edgar Faure, ministre de l'Éducation nationale après 1968, pour présider les travaux de la Commission de la vie de l'étudiant, Robert Mallet (qui sera nommé recteur de l'académie de Paris en 1969), reprend l'idée de l'allocation d'études... mais en conjuguant, selon le cycle de scolarité, critères sociaux et critères universitaires : critères sociaux dans le premier cycle, sociaux universitaires (sous forme de prêt) dans le second et universitaires dans le troisième.

En novembre 1969, Olivier Guichard, ministre de l'éducation, déclare : « On peut se demander si dans l'enseignement supérieur, il ne faudrait pas réduire la part considérable de l'aide indirecte qui, avec 200 millions, s'élève à près de la moitié des crédits d'aide directe. Ne serait-il pas possible de transférer une partie de cette subvention aveugle à une aide sélective qui, dans les conditions actuelles de démocratisation de l'enseignement supérieur, est certainement le facteur efficace de son accélération? ».

Face à cette offensive, le bureau de l'UNEF, dans son rapport social au congrès d'Orléans en 1970, rappelle les propositions antérieures :

« - Prise en charge intégrale par l'Etat de la formation de ses cadres et techniciens, dès l'entrée dans l'Enseignement supérieur ;

- attribution automatique mensuelle et durant toute l'année, à tous les étudiants sur critères universitaires uniquement, et non plus sur critères sociaux basés sur le taux d'imposition des parents ; - montant de la rémunération égale au S.M.I.G.;

Rémunération financée uniquement par une subvention inscrite au Budget de l'Education

Nationale et servie directement aux bénéficiaires par les services du Trésor.

- Loi applicable aux étudiants étrangers ;

- le coefficient familial est diminué d'une ½ part et le chiffre d'impôts versé par la famille augmente en fonction du revenu familial ;

*- **liberté de choisir ses études** ; suppression de toutes autres*

formes d'aide étatique directe ou indirecte, et des crédits de fonctionnement du CNOUS.

Le chiffre d'impôt de la famille augmente du fait de la suppression d'une ½ part de l'IRPP. »

Dans le contexte d'offensive politique du pouvoir, de récupération et de dérive du mot d'ordre (notamment par les réformistes et les « participationnistes »), le bureau national insiste sur la nécessité d'actions de masse « menées contre la diminution de l'aide indirecte (restau U. loyers en cité...) ou la stagnation de l'aide directe (bourses), conjointement à la dénonciation de **la politique intégrationniste du pouvoir** (commission Mallet), cautionnée par les réformistes. ».

Ce texte, s'il reprend bien les acquis du mouvement, marque toutefois la fin – au moins pour un moment – d'une certaine « histoire », celle d'un mouvement étudiant relativement unifié, et d'une revendication qui s'inscrit dans un nouveau paysage : l'université « humaniste » a cédé le pas à une université où la « rationalisation technocratique », sous couvert de « formation professionnelle » Un nouveau discours va se développer : plus fondé sur les mérites de la concurrence que sur des aspirations démocratiques...



UNE REVDENDICATION RÉALISTE

« Le projet coûte trop cher », voilà ce que nous entendons le plus souvent dans les milieux proches du ministère en ce qui concerne l'allocation d'études. Notre propos est ici de montrer qu'au contraire, cette revendication est réaliste parce que financièrement possible.

Combien coûte en effet l'allocation d'études dans le projet de loi de l'U.N.E.F. ?

En partant de la somme indicative de 450 F par mois et par étudiant, nous obtenons sur 12 mois :

$450 \times 12 \times 281.985 = 1,523$ milliard pour l'année 1964.

Signalons pour mémoire que le budget de l'Éducation nationale est de 11 milliards 130 millions de francs, c'est-à-dire que l'augmentation relative à l'allocation d'études serait de 7 %. Mais cette augmentation ne correspond à rien de réel, car

l'instauration de cette allocation aurait pour effet immédiat de supprimer un certain nombre de dépenses.

Le projet de loi que nous avons établi stipule en effet que l'allocation d'études supprime le système des bourses et toutes les autres formes d'assistance, aux restaurants universitaires par exemple (actuellement l'Etat paie la moitié des repas des RU), que les familles ne percevront plus d'allocations familiales pour leurs enfants étudiants et que ces mêmes enfants ne seront plus considérés comme « à charge » pour la détermination du revenu familial imposable.

Cela signifie que l'Etat paiera moins d'allocations familiales, touchera plus d'impôts et économisera bien sur le coût des bourses et de l'aide aux restaurants universitaires.

Ces économies peuvent se chiffrer ainsi :

— 180 millions pour les bourses,
— 78 millions d'aide aux restaurants universitaires,

— 240 millions d'équipement du C.N.O.

Soit 498 millions à soustraire de la somme de 1,523 milliard calculée plus haut. Reste donc à trouver 1,025 milliard. L'économie sur les allocations familiales et le gain sur les impôts se montent à 500 ou 600 millions par an, c'est-à-dire qu'il resterait à fournir par an la somme de 500 millions environ pour couvrir cette allocation d'études. Il suffirait alors d'une augmentation de moins de 2 % sur les hauts revenus pour trouver cette somme. Le projet est donc parfaitement applicable dans sa forme actuelle. Il présente en outre d'énormes avantages techniques sur le système des bourses et sur les autres projets d'allocations d'études, en particulier celui du Parti Communiste. En effet, toute allocation attribuée sur des critères sociaux, c'est-à-dire créant une série de catégories différentes selon les revenus des parents, impose une vaste bureaucratie dont le but est de calculer les taux, de vérifier les déclarations, etc. Une allocation d'études à tous les étudiants simplifie donc les choses : sur simples critères universitaires, c'est-à-dire à condition de réussir à ses examens, l'étudiant touche chaque mois son salaire.

Tout ceci fait que l'opposition gouvernementale paraît fort peu sérieuse, puisque aucun argument technique ou financier ne peut être retenu contre ce projet. En fait, l'attitude du gouvernement s'explique politiquement : le ministère est attaché à une conception de l'étudiant, être mineur et assisté, que l'allocation d'études contesterait ou rendrait caduque. De plus, il faut bien voir que l'Etat est beaucoup plus intéressé par certaines formes de pré-engagement dont l'effet premier est d'enlever aux étudiants toute liberté. Que ce soient les IPES ou toute autre forme, existante ou à créer, ces solutions lient ceux qui en jouissent à un organisme privé ou au secteur public, leur enlevant toute possibilité de trouver par la suite un travail plus intéressant ou mieux rémunéré. Nous ne pouvons admettre ces palliatifs qui, par essence, sont partiels, et dont le résultat est d'aliéner quasi totalement la liberté de l'étudiant. C'est pourquoi, outre qu'il permettra à l'étudiant d'être enfin responsable et considéré comme tel, le projet de l'U.N.E.F. satisfait à la plus élémentaire notion de libre choix d'une situation dans l'avenir.

Jean CHOLLET.



FONDEMENTS THÉORIQUES

L'étudiant ne peut pas être considéré comme un producteur, son travail n'ayant pas pour but la création directe de biens de production ou de consommation. Quelques exceptions existent cependant et doivent être signalées au passage : le cas des étudiants en médecine externes, celui des scientifiques en troisième cycle, celui aussi des élèves ingénieurs accomplissant un stage d'entreprise (encore que ces stages ne soient pas actuellement l'idéal d'organisation).

De toutes façons, même dans ces cas, le travail productif que l'étudiant accomplit demeure coupé de ses études et ne s'intègre pas à son travail universitaire.

Le travail de l'étudiant cependant ne profite pas uniquement qu'à lui. Si l'augmentation de qualification qu'il peut acquérir est un enrichissement personnel, elle est à un niveau supérieur un enrichissement général du pays. L'activité des étudiants dans leurs facultés fournit, en effet, à la nation, un volume de cadres et de techniciens supérieurs dont elle a besoin. L'utilité sociale des études supérieures est donc incontestable et devrait être reconnue dans les faits.

Compte tenu de l'évolution des besoins prévisibles de l'économie, il est aujourd'hui nécessaire que l'Etat prenne en charge la formation de ces cadres et de ces techniciens supérieurs. En effet, de 1964 à 1975, le nombre des cadres devrait doubler, celui des techniciens supérieurs devrait passer de 8,5 % de la population active à 10,2 % environ.

Cette prise en charge implique que les étudiants puissent jouir des moyens propres à leur permettre d'exercer leur activité dans les meilleures conditions, c'est-à-dire :

— Un équipement et un encadrement suffisant dans des structures adaptées à leurs fins et fonctionnant de façon démocratique.

— La possibilité de travailler à plein temps, ce qui n'est possible que par l'attribution d'une allocation d'études A TOUS LES ETUDIANTS satisfaisant à certains critères universitaires.

— La reconnaissance de l'utilité sociale de l'activité de l'étudiant comme telle.

En ce qui concerne les critères universitaires, ils seront basés sur une durée maximum des études fixée plus loin, et sont la seule solution évitant les injustices dues à l'attribution selon le taux d'imposition des parents.

Démocratiser le système éducatif : repères et pistes de recherche.

Jean-Claude Roure

Président de la FNELF 1961/62 ; Président de l'UNEF 1962/63

De plus loin que je me souviens, dans les discours ou dans les documents écrits, l'UNEF a fait de ce thème un des axes permanents de son activité.

Il n'est pas sûr en revanche que l'on ait toujours fait l'effort de définir précisément ce que cette formulation englobait. Dès l'origine, plusieurs approches étaient présentes dans les analyses et les propositions.

- une entrée démographique qualitative ;
- une réflexion sociologique ;
- une recherche sur les savoirs, les méthodes, les systèmes de validation des acquis, les rapports entre enseignants et étudiants, les structures même de l'université ;
- une dimension « géographie de l'aménagement » avec les perspectives de création de nouveaux sites d'implantation d'unités d'enseignement supérieur.

Jusqu'au milieu des années 1960, je n'ai pas le souvenir que l'on ait fondamentalement remis en cause les capacités de l'enseignement primaire et secondaire d'amener les bacheliers à une entrée convenable dans l'ensemble du système post-bac. Cependant on pointait déjà une sélectivité sociale dès l'entrée dans le secondaire qui allait en s'accroissant à la fin des cycles. S'y ajoutaient les constatations déjà préoccupantes relatives à la quantité de jeunes qui sortaient du système éducatif obligatoire sans aucun diplôme¹.

Dans le droit fil des objectifs définis par la charte de Grenoble et appuyée sur une représentativité que sa présence dans l'ensemble des filières de formation supérieure lui confère, l'UNEF n'a pas de mal à trouver les compétences qui lui permettent de mener des réflexions dans l'ensemble du champ tel qu'il a été défini ci-dessus

" La population universitaire est l'image renversée de la population active; les deux tiers de la population active que constituent les travailleurs fournissent le neuvième de la population universitaire tandis que le dernier tiers constitué par les classes bourgeoise et moyenne donne les huit neuvièmes des étudiants de l'Université " Rapport Cayol 1951)

¹ Cette partie mériterait d'être creusée, voire de faire l'objet de controverses pour cerner au plus près les réalités.

1. L'évolution démographique.

Personne ne peut mettre en doute que les réalités démographiques vont conduire les classes d'âge plus nombreuses à franchir les divers paliers des ordres d'enseignement de façon mécanique. En outre, après la Libération, la totalité des formations politiques adhère au principe d'une amélioration généralisée du niveau de formation des jeunes.

Très tôt cependant l'UNEF se démarque des politiques publiques des gouvernements successifs de la Quatrième République en regrettant leur manque d'ambition, ne serait-ce que sur le plan quantitatif. Les dernières années de la Quatrième République verront cependant s'accroître enfin les investissements, en particulier dans le domaine de l'immobilier universitaire.



Le Monde, 24 avril 1962

2. La réflexion sociologique.

Même si les outils d'analyse n'ont pas la précision que les décennies ultérieures vont lui apporter, dès le milieu des années cinquante les éléments disponibles sont déjà suffisants pour mettre en évidence la « pyramide inversée » que représente l'université par rapport aux structures de la société française. On peut retrouver dans toute la presse étudiante des AGE ou du BN de l'UNEF année après année le rappel de chiffres qui ne sont pas contestés sur la présence dérisoire des enfants issus du monde ouvrier ou paysan dans l'enseignement supérieur et constater la surreprésentation symétrique des enfants issus des classes aisées.

Cette approche thématique sera présente en permanence dans les bases revendicatives de l'UNEF. Elle nourrit en s'ajoutant au constat de

l'insuffisante prise en compte de l'accroissement du nombre des étudiants l'hostilité aux politiques des gouvernements de la Quatrième République.

L'objectif d'amélioration des réalités universitaires vers un schéma plus conforme à l'image sociale de la France conduit l'UNEF à mener de nombreuses recherches sur la vie quotidienne des étudiants et plus particulièrement sur les activités rémunérées que beaucoup d'entre eux, originaires de milieux modestes, sont contraints d'exercer, ainsi que sur le système des bourses.

Les analyses mettent en évidence les imperfections du système des bourses, l'insuffisance de leurs montants, et les perturbations dans le déroulement des cursus pour nombre de ceux qui sont dans l'obligation de travailler durant leurs études.

Toujours fidèles à la revendication historique de l'allocation d'études² l'UNEF n'abandonne cependant pas le terrain revendicatif de l'amélioration du système des bourses. La participation des représentants étudiants dans les commissions *ad hoc* est une constante de la vie syndicale, même si à leur issue ils dressent souvent des constats de carence.

De la même façon l'UNEF affirmera en continu dans la cogestion des Œuvres universitaires la volonté d'améliorer ou d'empêcher de se dégrader l'offre de logement, les restaurants universitaires, et l'ensemble des services utiles aux étudiants.

Connaissant les difficultés budgétaires de nombreux étudiants les AGE et l'UNEF mettront également en place hors système marchand les coopératives étudiantes (librairie, matériel scientifique, équipements sportifs...) ainsi que des offices de voyage (renforcement de l'OTU) et de loisirs sportifs (création de l'Uniclub).

« Cette composition sociale de l'Université est un défi à la démocratie et une honte pour notre pays. elle est une sorte de mandarinat des élites, les enfants devenant ce qu'ont été les parents. Le raisonnement selon lequel il est normal qu'un fils d'ouvrier soit ouvrier et qu'un fils d'ingénieur soit ingénieur conduit le pays à sa perte. Admettre cette sclérose que constitue la cooptation des élites par les élites c'est faire de notre pays dans quelques années un corps vieilli s'étiolant par manque de sang nouveau. Les économistes ont montré que c'est la "capillarité" sociale qui fait la force et le dynamisme des sociétés... société qui a besoin de tous ses enfants » (Borella – La Fourrière, 1956)

3. Savoirs, méthodes, structures.

Il semble que cette dimension d'une longue réflexion soit assez généralement méconnue. Il est vrai que pour beaucoup de médias il est plus facile de titrer « seulement 2% de fils d'étudiants à

l'université » que de développer des réflexions complexes sur le contenu des études, leur organisation dans le temps, les systèmes de contrôle des connaissances, la finalité des formations, le débat sur le savoir universitaire et les attentes des milieux économiques, en bref Université et Société.

L'article V de la charte de Grenoble stipule que « l'étudiant en tant que travailleur a le devoir d'acquérir la meilleure compétence technique ». La richesse des travaux menés dans ce domaine par l'ensemble des représentants des AGE, des offices et de l'UNEF a permis d'élaborer des propositions dont l'une des meilleures synthèses date de 1963. Elle paraît relativement méconnue³. Ce champ pouvait être illustré par des exemples pris dans plusieurs disciplines.

La recherche de l'efficacité et le souci de l'excellence étaient des préoccupations constantes.

4. Université et aménagement du territoire.

Face à une certaine réticence des grandes universités, à juste titre fières de leur histoire mais un peu frileuses, l'UNEF a pris position pour une meilleure répartition des centres d'enseignement supérieur sur le territoire.

Les arguments ne manquaient pas pour favoriser cette évolution :

- appréhension face au gigantisme ,
- rapprochement des lieux d'enseignement des bassins de population facilitant l'accès (moindre dépaysement, coûts inférieurs) de nouveaux étudiants,
- irrigation du milieu local par une activité valorisante.

N'étaient pas ignorées les difficultés souvent signalées par les enseignants :

- masse critique,
- risque de pertes de contact avec des noyaux d'intervenants dans les mêmes disciplines ;
- quid de la recherche ?

Nous étions nombreux à penser que les avantages étaient plus significatifs que les inconvénients.

Pour avoir vu bien des années plus tard ce que sont devenues des implantations comme Perpignan ou Nîmes, et avoir contribué dans les années quatre-vingt dix au développement du centre universitaire du Creusot, j'ai le sentiment que cette attitude positive était un bon choix.

² Voir dans la présente *Lettre* la contribution de Jacques Sauvageot.

³ Connue sous le nom de rapport Mousel, elle fait suite à l'un des mandats que le congrès de 1962 nous avait confié. Une vice-présidence universitaire dont j'avais été chargée et qui sera reprise par Michel Mousel après mon élection à la présidence en juillet 1962 avait été mise en place dans ce but.

Claude Neuschwander, une vie de militance(s)

La préface du livre est écrite par Stéphane Hessel, un « indigné » certes, mais qui a écrit aussi : « engagez-vous ! » Et l'engagement, c'est toute la vie de Claude Neuschwander, comme le montre son dernier ouvrage.

Claude est un ancien de l'UNEF : il y a conduit l'Association des prépas scientifiques et a siégé au bureau national à l'époque de la guerre d'Algérie. Son livre raconte comment il a voulu donner du sens à sa foi chrétienne au sein de toute une génération de jeunes chrétiens dont Gaston Bordet (encore un ancien !) rappelle qu'elle a joué un rôle essentiel dans la relance de la gauche, puis dans sa victoire. Devenu ingénieur, il sera embauché à Publicis dont il deviendra secrétaire général et directeur international. Mais son engagement étudiant l'a conduit à une action plus directe, sur le terrain des collectivités locales, pour une démocratie vivante et partagée : avec la création de l'ADELS aux côtés de Michel Rocard et à Sarcelles, dans ces grands ensembles construits par la Caisse des Dépôts. Avec l'équipe municipale, il mène une expérience proche de ce qu'on appellera le socialisme autogestionnaire. Il la prolonge d'ailleurs aussi bien sur le plan syndical avec la CFDT que sur le plan politique avec le PSU, puis le Parti socialiste. C'est donc tout naturellement qu'il a rejoint en 1973 le combat des Lip : pendant plus de deux ans, il s'efforcera de guider l'entreprise sur la voie du succès avec le concours des salariés, malgré toutes les embûches et les pressions qui finiront par le pousser vers la sortie. Il n'en continuera pas moins son combat pour la démocratie avec des activités de conseil aux collectivités locales à travers Ten, une société coopérative de consultants.

Son livre n'est pas qu'un récit qui nous fait revivre les actions et les espérances de toute une génération. C'est aussi une réflexion approfondie, dans le prolongement de celle qu'il avait menée jadis au sein du Club Jean Moulin, sur les crises de notre temps et les réponses qu'elles exigent. Face à un « libéralisme complètement fou » (titre de sa 3^{ème} partie), il faut retrouver la raison. Aux réflexions qu'il apporte à chaque étape de son récit, il ajoute ainsi une démonstration implacable des errements auxquels nous conduit un capitalisme débridé. Une autre voie est possible, alliant la morale et la justice sociale. Claude Neuschwander appelle à s'y engager

sans retard, lui dont toute la vie fut cet « engagement durable » dont il a fait le titre d'un livre précédent.

Puisse la jeune génération de l'UNEF entendre la parole d'un de ses anciens !

Robert Chapuis

BN, 1955/56.

Vice-président Outre-Mer



Co-édition Adels/Yves Michel, 180 p, septembre 2011.

LECTURES

Aziz Jellab, Les étudiants en quête d'université, Paris, l'Harmattan, 2011. Issu d'une enquête de terrain menée auprès d'étudiants, cet ouvrage contribue à la compréhension de l'expérience scolaire à l'université et des tensions qui la jalonnent.

Axel Kahn, Valérie Péresse, Controverses : université, science et progrès, propos recueillis par Michel Alberganti Ed Nil, Paris, 2011

Pierre Macherey, La parole universitaire, Ed. La Fabrique, 2011. C'est sous un angle inhabituel que ce livre interroge l'Université : avec d'une lecture croisée de discours tenus par des penseurs, les uns universitaires et les autres pas, philosophes – Kant, Hegel, Heidegger, d'autres, qui représentent des « sciences humaines » comme la psychanalyse (Lacan) ou la sociologie (Bourdieu et Passeron), enfin des écrivains (François Rabelais, Thomas Hardy, Hermann Hesse, Vladimir Nabokov) qui ont abordé l'Université par le biais de la fiction,.

Eithan Orkibi L'ethos collectif dans la rhétorique des mouvements sociaux: L'Union Nationale des Etudiants de France pendant la guerre d'Algérie (1954-1962). Thèse soutenue à l'Université de Tel-Aviv, 2011 A paraître en 2012 aux éditions syllepse, collection GERME. Un séminaire Germe/CHSP sera organisé en 2011/2012 à Sciences-po.

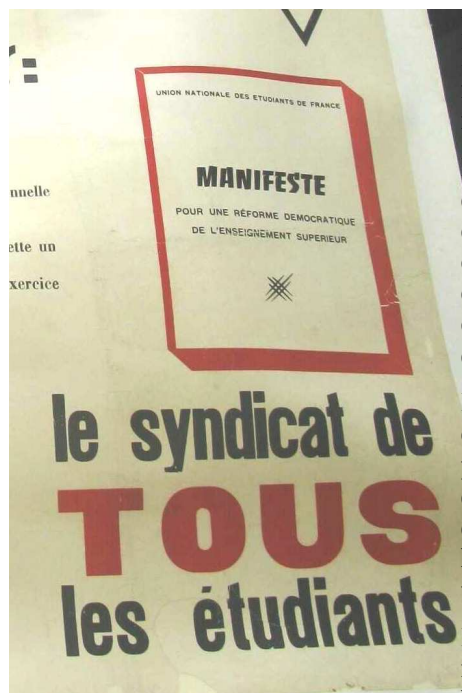
DANS QUELQUES REVUES

L'homme et la société n°4/2010, dossier « Devenir des universités. Ramener la foi en l'impossible »

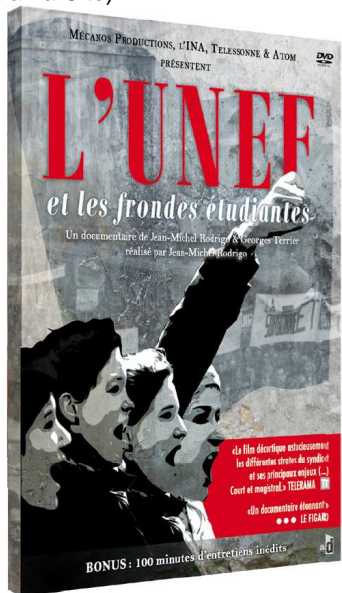
La Gazette des archives, revue de l'association des archivistes français, consacre son numéro 221/2011 aux « Archives des syndicats et des mouvements sociaux ». A noter **Anne Boulenc, Caroline Chalier, Jean-Philippe Legois**, « Un exemple de valorisation partagée : la presse étudiante grenobloise ».

Matériaux pour l'histoire de notre temps. Dans le centième numéro de la revue de l'association des amis de la BDIC, voir **Alain Monchablon**, « Manifestation du 11 novembre 1940, un tract en quête d'auteur », et **Jean-Philippe Legois, Robi Morder**, « De la sauvegarde à la valorisation des archives étudiantes : un exemple de coopération thématique ».

Colloque « Réformer l'Université après mai 68 : la loi d'orientation de l'enseignement supérieur » (Loi « Faure »).



Affiche UNEF (détail) . Campagne pour le programme de l'UNEF. Fonds Prisca Bachelet. Cité des mémoires étudiantes. (Restauration de l'affiche par la Cité)..



Le film « L'UNEF et les frondes étudiantes » (voir critique dans la précédente Lettre), vient de sortir en DVD avec en « bonus » cent minutes d'entretiens avec de nombreux militants

Les 22 et 23 septembre le Centre d'histoire de Sciences Po accueillait la Fondation Charles de Gaulle qui entendait remettre en perspective cette réforme de l'université, et insister sur la longévité d'un texte qui a finalement régi l'université jusqu'à la loi LRU de 2007.

Intervenants : des chercheurs en cours de rédaction de thèses, des spécialistes de l'histoire de l'enseignement, et des "témoins" : essentiellement des membres de la haute administration ou des cabinets ministériels de l'époque, dont certains ont ensuite fait carrière politique, comme l'ancien ministre des affaires étrangères Jean-Bernard Raimond qui fut en 1968 conseiller technique au cabinet du Premier ministre qui succéda à Georges Pompidou : Maurice Couve de Murville.

Il n'y avait pas de représentants invités des organisations syndicales étudiantes ou enseignantes de 1968 ou de la période suivante, ni même de communication prévue sur les étudiants, hormis une intervention sur l'UNI. (On peut supposer que la « raison » de cette communication est liée au fait que ce mouvement de droite a été le seul à mener ouvertement campagne, au sein de la droite, contre la Loi d'orientation... Ce qui n'a pas été sans conséquences, dans le cas des universités lyonnaises par exemple...).

L'intérêt principal de ce colloque a été non pas tant d'apporter des informations nouvelles que de montrer l'évolution du regard porté sur cette période et cette loi qui se serait inscrite « dans les réflexions entamées dès avant 1968 quant à la démocratisation des enseignements supérieurs ». Jacques Sauvageot, vice-président de l'UNEF en 1968, est intervenu en soulignant le décalage qu'il pouvait y avoir entre cette présentation actuelle et les discours et pratiques officielles de l'époque.

La communication relative à la préparation du projet de loi durant l'été 1968 (corroborée par les interventions des « témoins » invités) a permis de rappeler que le gouvernement a travaillé dans l'urgence, avec le constant et seul souci de désamorcer la contestation étudiante à la rentrée ; pour ce faire, Edgar Faure, homme politique habile et intelligent a eu pour objectif principal de séparer les étudiants réformistes des groupes révolutionnaires en s'inspirant des grandes lignes de la contestation du système universitaire « classique » telles qu'elles se sont exprimées dans les AG tenues en mai-juin dans les universités, mais aussi dans les réflexions des années précédentes, autour de trois thèmes : participation, autonomie, pluridisciplinarité, et en renonçant apparemment à tout projet de sélection. Il s'opposait en cela évidemment à la majorité des députés gaullistes élus les 23 et 30 juin 1968, qui se sont exprimés par la voix de certains contre l'orientation générale de la Loi Faure, sans que cela ne remette en cause un vote quasi-unanime de leur part en faveur de la loi (adoptée par 441 voix, 6 députés gaullistes et les 33 députés communistes s'abstenant).

La présentation du colloque rappelait que « toute disposition législative ou réglementaire est le résultat d'un rapport de forces entre différents acteurs » et précisait : « c'est cette approche qui a été retenue pour étudier la préparation de la loi et son application ». De toute évidence cette orientation n'ait pas été suivie d'effet s'agissant de l'acteur pourtant décisif qui a provoqué à l'été 1968 « l'urgente nécessité » de ce qui allait devenir « la loi Faure » : le mouvement étudiant de mai et l'UNEF !

Roger Barralis, Jacques Sauvageot

L'AAUNEF EN COLLOQUE.

Les finalités de l'enseignement supérieur en questions

Les réformes de l'université se succèdent dans des contextes sans cesse en évolution. La dernière en date, la loi dite LRU (Loi relative aux libertés et responsabilités des universités) et ses annexes (évaluations, classements, projets d'excellence, nouvelle licence...) créent un nouveau paysage pour l'enseignement supérieur et la recherche sans que, dans le même temps, n'apparaissent clairement, au delà des buts affichés, les objectifs fondamentaux. L'évocation d'une "économie de la connaissance" ou des "savoirs" ne clarifie pas la question.

L'association des anciens de l'UNEF, riche de sa composition intergénérationnelle, ses membres ayant exercé des responsabilités dans le syndicalisme étudiant depuis près de trois quarts de siècle, ne peut rester à l'écart de ces débats. La diversité des expériences, des compétences et des points de vue, associée à une fidélité commune aux objectifs de la Charte de Grenoble en vue d'une véritable démocratisation de l'enseignement supérieur nous impose le devoir de participer aux débats du temps présent. C'est la raison pour laquelle nous organisons ce colloque, première initiative où nous avons invité certains de nos membres à lever le rideau pour engager une discussion. Nous avons également fait le choix de donner la parole à des chercheurs et aux militants d'aujourd'hui sur cette scène où d'autres initiatives seront organisées avec de nouveaux intervenants continuant à stimuler la réflexion.

Le colloque du 21 octobre se propose d'aborder la question plus générale de la finalité des enseignements supérieurs et de la recherche, question qui a traversé toute l'histoire de l'UNEF et des mouvements étudiants. Cette réflexion pourrait s'articuler en tentant de croiser les réflexions autour de quatre grands sujets de préoccupations :

Formation professionnelle / culture générale
Pluridisciplinarité / spécialisation
Recherche / compétitivité
Démocratisation / sélection.

Chaque intervenant dégagera dans les réformes qui se sont succédées, notamment les dernières, les orientations et propositions qui lui semblent les plus importantes, les plus significatives, les plus positives ou des plus problématiques, permettant ensuite un dialogue avec la salle.

VENDREDI
21 OCTOBRE 2011
17 h A 20 h

Après la présentation de

Paul BOUCHET
Président des Anciens de l'UNEF

interviendront :

Jean-Claude CASANOVA,
Président de la Fondation nationale des sciences politiques (FNSP), professeur à l'Institut d'Études politiques de Paris (AGE de Tunis)

Jacques FREYSSINET,
Economiste, ancien président du conseil d'administration de l'ANPE (Président de l'UNEF en 1959-1960)

Vanessa PINTO,
Docteure en sociologie, maître de conférences à l'université de Reims Champagne-Ardennes,
GERME

Yves LICHTENBERGER,
Professeur de sociologie, ancien président de l'université de Marne la Vallée (VP International UNEF 1965-1966)

Emmanuel ZEMMOUR,
Président de l'UNEF

27, rue Saint Guillaume 75007
salles : Sorel et Leroy-Beaulieu

Contacts pour le colloque de l'Association Les Anciens de l'UNEF (Paul BOUCHET, Président) :

Jacques DELPY delpyj@wanadoo.fr
Robert CHAPUIS chapis-robert@orange.fr
Robi MORDER RobiMorder@aol.com
Jacques SAUVAGEOT jacques.sauvageot@gmail.com

La lettre de l'AAUNEF, bulletin de l'association « Les anciens de l'UNEF », 12, rue du Quatre Septembre 75002 Paris.

Imprimerie Celia Copie, Paris 10^{ème}.